

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000197-034

DATE : Le 25 mai 2016

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE CLAUDINE ROY

RÉAL MARCOTTE et BERNARD LAPARÉ

Demandeurs

c.

CITIBANQUE CANADA

Défenderesse

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mise en cause

JUGEMENT DE CLOTURE

[1] **CONSIDÉRANT** la demande des demandeurs pour l'obtention du jugement de clôture du 18 mai 2016 et les pièces à son soutien;

[2] **CONSIDÉRANT** la lettre de la procureure du Fonds d'aide aux actions collectives datée du 24 mai 2016;

[3] **CONSIDÉRANT** l'absence de contestation;

[4] **CONSIDÉRANT** les représentations des procureurs des parties;

[5] **CONSIDÉRANT** que la Transaction a dûment été mise en œuvre et exécutée par les parties et l'administrateur Collectiva, et ce, conformément au contenu de la Transaction et au Jugement approuvant la Transaction;

PAR CES MOTIFS, LA COUR :

[6] **APPROUVE** la reddition de compte des procureurs des Demandeurs;

[7] **DÉCLARE** que les parties et Collectiva Services en recours collectif inc. ont rempli leurs obligations de reddition de compte aux termes de la Transaction et du Jugement d'approbation;

[8] **PREND** acte du reliquat au montant de 4 918,98 \$ suite au versement de la Compensation aux membres;

[9] **PREND** acte du paiement par les procureurs des Demandeurs d'un montant de 3 443,29 \$ au *Fonds d'aide aux actions collectives* en application du *Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives*;

[10] **PREND** acte du paiement par les procureurs des Demandeurs d'un montant de 1 475,69 \$ à Éducaloi;

[11] **DÉCLARE** que les parties ont dûment exécuté la Transaction;

[12] **DÉCLARE** que Citibanque du Canada est libérée de toutes ses obligations en vertu des Jugements au mérite et du Jugement Final.

[13] **PRONONCE** le Jugement de clôture;

[14] **LE TOUT SANS FRAIS**

Claudine Roy, j.c.s.

CLAUDINE ROY, J.C.S.

Me André Lespérance
Me Clara Poissant-Lespérance
Trudel Johnston & Lespérance
Procureurs des Demandeurs Réal Marcotte et Bernard Laparé

Me Robert Torralbo
Me Ariane Bisailon
Blakes
Procureur de la Défenderesse Citibanque Canada

Date d'audience : Le 25 mai 2015